



Règlement des interclubs Padel Belgium

Article 1 : Règles générales.....	2
Article 2 : Catégories.....	3
Article 3 : Composition des équipes.....	4
Article 4 : Inscriptions des équipes.....	5
Article 5 : Tirage au sort des poules et du tour final.....	6
Article 6 : Planning des rencontres.....	6
Article 7 : Arbitrage / Juge-Arbitrage.....	7
Article 8 : Déroulement des rencontres.....	7
Article 9 : Points attribués dans le ranking.....	9
Article 10 : Conditions financières.....	9
Article 11 : Amendes et sanctions.....	9





Article 1: Règles Générales

- 1.1. Les interclubs de Padel 2018 sont organisés par PadelBelgium.
- 1.2. Chaque club doit s'efforcer d'avoir au minimum un juge-arbitre ayant suivi une formation fédérale.
- 1.3. Le juge-arbitre d'une rencontre peut prendre les mesures qu'il juge adéquates au bon déroulement de la rencontre.
- 1.4. Les interclubs de Padel sont réservés aux joueurs affiliés à un club membre de l'AFP ou de Padel Vlaanderen (PVLA) en ordre d'affiliation fédérale.
- 1.5. L'affiliation individuelle est effectuée par le club à une des deux associations régionales (AFP ou PVL).
- 1.6. Les différentes affiliations sont décrites sur le site de l'AFP : <http://www.afpadel.be/affiliation-individuelle/>
- 1.7. La licence compétition donne accès à toutes les catégories.
- 1.8. La licence loisir permet uniquement de participer aux catégories MD et WD 100 tout en respectant les conditions de participation décrites plus bas dans le présent règlement. (Voir article 2).
- 1.9. Un joueur ne peut participer à la compétition que pour le club qui lui a vendu sa licence.
- 1.10. La gestion des interclubs est effectuée via le système informatique SETTEO : <http://www.setteo.com>
- 1.11. Le présent règlement peut être soumis à des changements en cours d'année.
- 1.12. Les rencontres peuvent se jouer sur des terrains en plein air ou couverts. Lorsque les terrains sont pourvus d'un éclairage, il est obligatoire de terminer la rencontre. Les terrains doivent être conformes aux règles de la FIP sauf dérogation accordée par l'AFP.
- 1.13. L'âge minimum pour participer aux interclubs est d'être dans sa 12^{ème} année (né en 2006 et avant).





Article 2 : Catégories

2.1. Les catégories sont les suivantes :

En double Messieurs :

- MD 100 : niveau débutant (ancienne catégorie C)
- MD 250 : niveau intermédiaire (ancienne catégorie B)
- MD 500 : niveau avancé
- MD 1000 : haut niveau (le nombre d'équipe sera limitée à 8)

En doubles Dames :

- WD 100 : niveau débutant & intermédiaire
- WD 500 : niveau avancé

2.2. Les rencontres Messieurs en MD 100 et MD 1000 se jouent le dimanche à 9h ou 15h. Les rencontres Messieurs MD 250 et MD 500 se jouent le samedi à 9h ou 15h. Les rencontres Dames (toutes catégories) se jouent le dimanche à 9h ou 15h.

2.3. Le nombre d'équipes d'interclubs ne peut dépasser 4 fois le nombre de terrains disponibles dans le club par jour de compétition, en fonction des catégories prévues le samedi ou le dimanche. Par exemple, un club ne comptant qu'un seul terrain ne pourra inscrire que 2 équipes MD 100 Messieurs et 1 équipe WD 100 Dames et WD 500 Dames car ces catégories sont toutes programmées le dimanche.

2.4. Exceptionnellement, une rencontre peut être jouée dans un autre club (Terrain inondé, terrain en cours de construction...). Le club visité devra en informer la fédération.

2.5. Règles supplémentaires en Messieurs :

MD 100 : Aucun joueur du Top 199 n'est autorisé à jouer dans cette catégorie.

MD 250 : 1 seul joueur du Top 99 est autorisé par série de 3 matchs dans la rencontre.

MD 500 : max 2 joueurs du Top 49 sont autorisés par série de 3 matchs dans la rencontre.

2.6. Règles supplémentaires en Dames :

MD 100 : Aucune joueuse du Top 31 n'est autorisée par série de 3 matchs.

2.7. Les dames peuvent demander de jouer en équipe homme sur demande à la fédération. Celle-ci devra être justifiée et envoyée par mail au secrétariat de l'AFP (secretariat@afpadel.be)





2.8. Un joueur n'ayant pas de classement officiel doit être assimilé par son club suivant les tableaux ci-dessous :

HOMMES						
CLASSEMENT TENNIS	NC - C30/5	C30/4 - C30/1	C30 - C15/1	C15 - B0	B-2/6 - B-15	B-15/1 - A
CLASSEMENT SQUASH	SERIE D	SERIE C	SERIE B	SERIE A	-	
CLASSEMENT BADMINTON	SERIE D	SERIE C	SERIE B	SERIE A	-	
ASSIMILATION RANKING	Dernier	299	199	149	99	49

DAMES						
CLASSEMENT TENNIS	NC - C30/5	C30/4 - C30/1	C30 - C15/1	C15 - B0	B-2/6 - B-15	B-15/1 - A
CLASSEMENT SQUASH		SERIE C	SERIE B	SERIE A	-	
CLASSEMENT BADMINTON	SERIE D	SERIE C	SERIE B	SERIE A	-	
ASSIMILATION RANKING	Dernière	69	49	29	24	19

2.9. Chaque club pourra, en cours d'interclubs, faire des ajouts de joueurs en le renseignant 48h avant la rencontre à secretariat@afpadel.be et en respectant la procédure d'assimilation décrite ci-dessus.

Article 3 : Composition des équipes

3.1. Pour chaque rencontre, la feuille de match doit être composée de minimum 6 à maximum 10 joueurs en Messieurs et de minimum 4 à maximum 8 joueuses en Dames. En cas de report de la rencontre à une autre date, une autre composition peut être présentée par le capitaine.

3.2. Limites de poids par catégorie :

	MD 100	MD 250	MD 500	MD 1000
HOMMES	> 1200	> 600	> 180	open
DAMES	> 120		open	





Le poids des équipes (ranking du 9/02/2018) ne pourra être inférieur aux limites décrites dans le tableau ci-dessus.

Ces limites correspondent au poids total des 6 joueurs ou 4 joueuses qui sont inscrites sur la feuille de match. (les joueurs qui montent sur le terrain). Et ce pour chaque série de match.

Lors du tour final, les limites de poids applicables restent les mêmes avec comme référence le ranking du 9 février.

Si le joueur n'était pas encore affilié à cette date, son premier ranking officiel sera considéré comme référence.

Celui-ci sera intégré dans le Ranking du 9 février disponible sur le site de l'AFP.

3.3. Un joueur peut jouer dans 2 catégories différentes.

Par ex: en MD 500 le samedi et en MD 1000 le dimanche ou en MD 250 le samedi matin et en MD 500 le samedi après-midi.

3.4. Un joueur ne peut pas participer à 2 rencontres le même jour dans la même catégorie.

Article 4 : Inscriptions des équipes

4.1. La liste de force du club doit comporter, par ordre décroissant du Ranking :

- Nom
- Prénom
- Ranking Padel Belgium (arrêté à la date du 9/02/2018)
- Année de naissance

4.2. Le ranking du 9 février servira de base aux limitations de poids applicables par catégorie.

4.3. Ce fichier doit être remis à l'AFP entre le 9/02 et le 14/02 (minuit) par mail : secretariat@afpadel.be.

4.4. L'inscription des équipes devra se faire dans SETTEO entre le vendredi 16 février et le jeudi 22 février minuit.





Article 5 : Tirage au sort des poules et du Tour Final

- 5.1. Une poule d'interclubs compte minimum 3 et maximum 6 équipes.
- 5.2. La composition des poules se fera sur une base géographique en fonction des clubs inscrits (y compris les clubs PVLA).
Par exemple : Tienen-La Cure-Liège-Visé ou Ostende-Brugge-Roeselare-Mouscron
- En outre, l'AFP pourra proposer des montées ou des descentes de catégories pour faciliter le bon déroulement des interclubs.
- 5.3. En fonction du nombre de poules, il y aura 2 ou 3 sortants qui disputeront le tour final.
- 5.4. Si 2 équipes terminent à égalité à la fin de la phase de poule, elles seront départagées en fonction de leur confrontation directe.
- 5.5. Si 3 équipes terminent à égalité dans la poule, les équipes sortantes sont déterminées :
1. La différence entre le nombre de jeux gagnés/perdus entre les 3 équipes concernées.
 2. S'il subsiste encore une égalité entre 2 équipes, la confrontation directe entre ces 2 équipes déterminera la meilleure équipe.
- 5.6. Au tour final le club visité sera déterminé au départ par un tirage au sort. Pour les tours suivants, la fédération organisera les rencontres de manière à répartir au mieux les matchs à domicile et à l'extérieur.

Article 6 : Planning des rencontres

- 6.1. Phase qualificative de poule :

HOMMES									
	3/03	4/03	10/03	11/03	17/03	18/03	24/03	25/03	31/03 au 15/04
P100		X		X		X		X	Récup
P150	X		X		X		X		Récup
P100	X		X		X		X		Récup
P3000		X		X		X		X	Récup

DAMES									
	3/03	4/03	10/03	11/03	17/03	18/03	24/03	25/03	31/03 au 15/04
P100		X		X		X		X	Récup
P100	X		X		X		X		Récup





- 6.2. En MD 1000, deux rencontres seront programmées au même endroit le même jour. Des matchs aller/retour seront organisés dans la phase de poule.
- 6.3. Toutes les rencontres de la phase qualificative de poule doivent être clôturées pour le 22 avril à minuit.
- 6.4. Le tour final se déroulera durant les mois de septembre et octobre.
- 6.5. Tout changement d'horaire ou report d'une rencontre peut être négocié entre les deux capitaines. En cas de report, le club visité reste le même (sauf accord des capitaines). Ces changements doivent être communiqués à la Fédération (secretariat@afpadel.be). Si les capitaines n'ont pas trouvé d'accord, l'AFP prendra une décision.
- 6.6. Le planning des interclubs sera communiqué aux responsables des clubs et aux joueurs via Setteo. Les résultats et classements seront mis à jour sur Setteo.

Article 7 : Arbitrage / Juge-Arbitrage

- 7.1. Pour chaque rencontre le club visité désignera un responsable interclubs. Le responsable interclubs prendra les décisions qui s'imposent pour assurer le bon déroulement des rencontres, dans un esprit fair-play & constructif.

Article 8 : Déroulement des rencontres

- 8.1. En hommes (sauf MD 1000), chaque rencontre se déroule en 2 séries de 3 matchs.
- 8.2. En dames, la rencontre se déroule en 2 série de 2 matchs.
- 8.2. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants premier à 4 jeux, avec 3^{ème} set premier à 4 également. Tie-break à 3-3 dans tous les sets (1^{er} à 7).
- 8.6. En homme MD 1000, la rencontre se joue en 3 matchs. Les matchs se jouent en format 3 sets longs (set de 6 jeux, tie-break à 6-6).
- 8.7. Pour la première série de matchs l'ordre de ceux-ci est imposé :
Hommes = paire n°1 contre n°1, n°2 contre n°2, n°3 contre n°3.
Dames = paire n°1 contre n°1, n°2 contre n°2.
L'ordre des paires doit suivre le poids des équipes de manière croissante.





8.8. Les 4 premiers joueurs en Messieurs ou les 4 Dames doivent être présents minimum 15 minutes avant la rencontre.

8.9. Le capitaine de l'équipe du club visité est chargé de remplir la « Feuille de Match » sur papier, et sur Settee (<http://www.afpadel.be/documentations/>).

8.10. 15 minutes avant le début de la première série de matchs, les deux capitaines s'échangent la « Feuille de match » (préfabriquée).

8.11. Pour la seconde série de matchs, les deux capitaines échangent une nouvelle feuille de match. L'ordre des équipes ou la composition des paires sont libres. Dans le cas où l'un des matchs serait le même que lors de la 1^{ère} série, les capitaines peuvent soit choisir de jouer comme cela, soit décider d'échanger une nouvelle feuille de match.

8.12. En cas d'égalité dans les matchs, la victoire sera attribuée à l'équipe ayant remporté le plus de set. En cas de nouvelle égalité on compte les jeux. S'il devait subsister une nouvelle égalité on prend le résultat du 1^{er} match de la 1^{ère} série de match.

8.13. Les résultats de la rencontre doivent être finalisés dans settee au plus tard pour le lundi à minuit.

8.13. Le coaching est autorisé lors des changements de côté par l'ensemble des joueurs de l'équipe ou le capitaine.

8.14. Le capitaine peut être un membre non-joueur. En cas de remise de la rencontre, le capitaine peut être remplacé.

8.15. Le JA, le responsable interclubs ou les capitaines peuvent demander les pièces d'identité des joueurs.

8.16. Une équipe qui abandonne un match donne l'ensemble des jeux restants à l'équipe adverse.

8.17. Une équipe qui déclare forfait doit prévenir l'AFP (secretariat@afpadel.be) et l'équipe adverse.





Article 9 : Points attribués dans le ranking

Chaque joueur gagne le nombre de points figurant dans le tableau suivant par match gagné :

	P 100	P 250	P 500	P 1000
HOMMES	25 points	30 points	45 points	90 points
DAMES	25 points		45 points	

Pour toutes les catégories : 2 points par match perdu

Article 10 : Conditions financières

- 10.1. L'inscription d'une équipe aux interclubs est de 10 euros.
 10.2. Les clubs visités mettent à disposition le(s) terrain(s) et fournissent les balles.

Article 11 : Amendes et sanctions

11.1. En cas d'infraction au règlement, de plainte ou de non-respect des règles de convivialité, une équipe peut être disqualifiée pour la rencontre jouée ou pour l'ensemble des interclubs.

11.2. Tableau des amendes et sanctions :

Type d'amende	Amende au club (en euros)	Amende au joueur/euse (en euros)	
Joueur non-affilié fédé en compétition	100 €	100 €	Match Perdu
Retard d'une équipe	50 €	-	-
Nombre de joueurs (1 ou 2) insuffisants	50 € / joueur	-	Match perdu 0/4-0/4 des joueurs concernés





Nombre de joueurs (2 et +) insuffisants	50 € / joueur	-	Rencontre perdue par forfait 6/0 - 6/0
Non-respect de la limite du Poids de l'équipe	300 €	-	Rencontre perdue par forfait 6/0
Ordre des matchs non respecté par rapport à la feuille officielle	100 €	-	Les 3 matchs perdus
Mention fautive sur la feuille de match	125 €	-	Rencontre perdue par forfait 6/0
Forfait général après établissement du calendrier	250 €	-	-
Forfait pour 1 rencontre	75 € si annoncé plus de 48hres avant	-	-
	150 € si annoncé moins de 48hres avant		
Forfait pour la 2ème fois	100 €	-	Disqualification pour le reste des IC
Forfait d'un joueur mentionné sur la feuille officielle	-	25 €	-
Pas de pièce d'identité	-	25 €	-
Résultat non encodé dans les délais	25 €	-	-





Règlement des tournois AFP

TABLE DES MATIERES

Article 1 : Règles générales.....	2
Article 2 : Compétitions organisées en FWB.....	3
Article 3 : Calendrier des compétitions.....	4
Article 4 : Ranking.....	5
Article 5 : Format de match.....	5
Article 6 : Règles pour les joueurs.....	6
Article 7 : Condition d'organisation d'une compétition officielle.....	10
Article 8 : Règles d'organisation d'un tournoi.....	10
Article 9 : Sanctions et amendes.....	12





Article 1 : Règles générales

- 1.1. Les règles du jeu de la FIP (Fédération Internationale de Padel) sont de stricte application. (Suivez le lien pour le lire www.afpadel.be/reglement/)
- 1.2. Chaque club doit s'efforcer d'avoir au minimum un juge-arbitre ayant suivi une formation fédérale.
- 1.3. Le juge-arbitre du tournoi peut prendre les mesures qu'il juge adéquates au bon déroulement de son tournoi.
- 1.4. En cas de souci majeur concernant l'organisation d'un tournoi ou le comportement d'un joueur, la commission disciplinaire de l'AFP peut être sollicitée par un club ou un affilié en envoyant un mail sur : secretariat@afpadel.be.
- 1.5. La gestion des tournois est effectuée via le système informatique SETTEO : <http://www.setteo.com>
- 1.6. Tout joueur désirant prendre part à une compétition organisée par l'AFP (Association Francophone de Padel), PVL (Padel Vlaanderen) ou PB (Padel Belgium) doit être en ordre d'affiliation individuelle.
- 1.7. L'affiliation individuelle est effectuée par le club à une des deux associations régionales (AFP ou PVL).
- 1.8. Les différentes affiliations sont décrites sur le site de l'AFP : <http://www.afpadel.be/affiliation-individuelle/>
- 1.9. La licence compétition donne accès à toutes les compétitions.
- 1.10. La licence loisir permet uniquement de participer au tournoi P100 tout en respectant les conditions de participation décrites plus bas dans le présent règlement. (Voir article 6).
- 1.11. Le présent règlement peut être soumis à des changements en cours d'année.





Article 2 : Compétitions organisées en FWB

TOURNOIS AFP

Pour 2018, l'AFP propose différentes catégories de compétitions :

En double Messieurs :

- AFP 100 : tournoi de niveau débutant (ancienne catégorie C)
- AFP 250 : tournoi de niveau intermédiaire (ancienne catégorie B)
- AFP 500 : tournoi de niveau avancé (ancien AFP100 et AFP250 en MA et DA)
- AFP 1000 : tournoi de haut niveau (ancien AFP500 en MA et niveau Bel 1000)

En doubles Dames et en Mixtes :

- AFP 100 : tournoi de niveau débutant (ancienne catégorie C et B)
- AFP 500 : tournoi de niveau avancé (ancien AFP100 et AFP500 en MA et DA)

BELGIAN PADEL TOUR

Plus d'infos sur : www.belgianpadeltour.com

CHAMPIONNAT FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Ce tournoi est un championnat régional ouvert aux membres affiliés à l'AFP et à PVL. Il se joue en Double Messieurs et Double Dames, une fois par an. Les catégories sont : AFP100-AFP250-AFP500-AFP1000.

BELGIAN PADEL CHAMPIONSHIPS

Plus d'infos sur : www.padelbelgium.com

TOURNOI FIP

La Belgique a la possibilité de proposer des tournois FIP, qui comptent pour le Ranking international. Chaque club peut être candidat à l'organisation d'un tournoi FIP (100, 250, 500, 1000). Ces tournois se jouent en Double Messieurs et Double Dames (contact : info@padelbelgium.com)





Article 3 : Calendrier des compétitions

Le calendrier annuel des compétitions est géré par l'AFP en collaboration avec FVL et FB.

Afin d'assurer une bonne répartition des compétitions les règles suivantes sont d'application :

- 3.1. Un club peut organiser la même semaine un tournoi avec plusieurs catégories.
- 3.2. Chaque club peut organiser maximum 4 tournois par catégorie par an hors BPT.
- 3.3. Les clubs créent leurs tournois officiels dans Settee. Ceux-ci sont validés par la fédération en fonction des autres tournois déjà organisés dans la zone géographique du club.
- 3.4. Procédure d'élaboration du calendrier
 - a) Un calendrier sera transmis aux clubs ayant déjà organisé un tournoi durant l'année en cours.
 - b) Par défaut les tournois seront reportés la même semaine de l'année suivante.
 - c) Si un club a déjà des dates dans le calendrier, il doit en choisir 2 qui seront prioritaire. Les autres dates seront validées après les demandes des nouveaux clubs. En cas de litige, la commission compétition tranchera.
 - d) Si un club veut changer de semaine, abandonner celle-ci ou en ajouter de nouvelles, il devra le signaler à l'AFP endéans les 5 jours ouvrables.
 - e) Une fois passé ce délais l'AFP établira un second calendrier avec les informations recueillies et le transmettra aux clubs n'ayant pas encore organisé de tournoi.
 - f) Ceux-ci auront également 5 jours ouvrables pour communiquer leurs souhaits en matière de date de tournoi. Ces choix devront bien entendu respecter les règles énoncées ci-dessus.
- 3.5. Un club peut demander d'organiser des tournois supplémentaires durant l'année à condition de respecter les règles ci-dessus.





Article 4 : Ranking

4.1. Principe général:

Au fur et à mesure des tournois joués, les joueurs additionnent des points.

Le Ranking est mis à jour chaque semaine sur base des 16 meilleurs résultats des 52 semaines précédentes.

Le Ranking est individuel et établi pour les catégories hommes, dames et mixte.

4.2. Points attribués par catégorie :

	CALMÉT	FINALITE	1/2 FINALITE	1/4 FINALITE	1/8 FINALITE	1/16 FINALITE	MATCH CALME PERDU	MATCH PERDU PERDU
AFP 100	100	60	36	25	12	7	3	1
AFP 250	250	150	90	62	30	18	3	1
AFP 500	500	300	180	90	45	22	5	1
AFP 1000	1000	600	360	180	90	40	5	1
EPT	2000	1200	720	360	180	80	5	1

4.3. Conditions particulières pour la catégorie AFP1000 :

Un tournoi de catégorie AFP1000 sera considéré, dans l'attribution des points, comme un AFP500 si le poids des 4 meilleures équipes est supérieur à 120.

Article 5 : Format des matchs

Formats de match autorisé en compétition régionale et nationale :

- Format 1 : Match en 2 sets gagnants 1^{er} à 6 jeux, avec set complet au 3^{ème} set. Tie-break à 6-6 dans chaque set (1^{er} à 7 pts).
- Format 2 : Match en 2 sets gagnants 1^{er} à 6 jeux, 3^{ème} set en super-tie-break (1^{er} à 10 pts). Tie-break à 6-6 dans les deux premiers sets (1^{er} à 7 pts).
- Format 3 : Match en 2 sets gagnants 1^{er} à 4 jeux, avec set complet au 3^{ème} set. Tie-break à 3-3 dans chaque set (1^{er} à 7 pts).
- Format 4 : Match en 1 set 1^{er} à 9 jeux, tie-break à 8-8 (1^{er} à 7 pts).





Article 6 : Règles pour les joueurs

6.1. L'âge minimum pour participer aux compétitions est d'être dans sa 12^{ème} année (né(e) en 2006 et avant).

6.2. Les dames peuvent s'inscrire en tournoi hommes, en formant des paires dames ou mixtes.

6.3. Les points acquis par les dames en tournoi hommes seront intégrés dans le Ranking hommes et non dans le Ranking dames.

6.4. Conditions d'inscription dans les différentes catégories :

Définitions :

On désigne par "Ranking", la place d'un joueur dans le Ranking National Messieurs, Dames ou Mixte de Padel Belgium (www.settes.com/federacion/padelbelgium/ranking/padel/).

On désigne par "Poids", le total des Ranking des 2 joueurs de la paire.

Les tableaux suivants indiquent les catégories accessibles aux équipes en fonction de leur poids :

CONDITIONS POUR TOURNOI HOMMES				
CATEGORIE	AFP 100	AFP 250	AFP 500	AFP 1000
RANKING MINIMUM/JOUEUR	> 200	> 100	-	-
POIDS EQUIPE	> 400	> 200	> 60	-

CONDITIONS POUR TOURNOI DAMES		
CATEGORIE	AFP 100	AFP 500
RANKING MINIMUM/JOUEUSE	>30	-
POIDS EQUIPE	>60	-





CONDITIONS POUR TOURNOI MIXTE		
CATEGORIE	AFP 300	AFP 500
RANKING MINIMUM/JOUEUR DANS RANKING HOMMES	> 200	-
RANKING MINIMUM/JOUEUSE DANS RANKING DAMES	>30	-
POIDS EQUIPE	> 60	-

Toutes les catégories sont donc open mais avec une limite de Poids minimum.

Il est de la responsabilité des joueurs de vérifier, lors de leur inscription, leur Poids afin de respecter les tableaux ci-dessus.

Dans le cas où le poids d'une équipe ne correspondrait plus aux critères d'inscription de la catégorie, le juge-arbitre inscrira l'équipe dans la catégorie supérieure, pour autant qu'elle soit organisée la même semaine. Si la catégorie supérieure n'est pas organisée, le juge-arbitre gardera l'équipe dans la catégorie d'origine avec l'autorisation des joueurs concernés.

Le tableau des conditions d'inscription pourra être revu en cours d'année.





6.5. Assimilations :

6.5.1 Les nouveaux affiliés ayant un classement au tennis, au squash ou au badminton seront assimilés par leur club lors de leur inscription à la Fédération en fonction des tableaux suivants :

HOMMES en tournoi HOMMES						
CLASSEMENT TENNIS	NC - C30/5	C30/4 - C30/1	C30 - C15/1	C15 - B0	B-2/6 - B-15	B-15/1 - A
CLASSEMENT SQUASH	SERIE D	SERIE C	SERIE B	SERIE A	-	-
CLASSEMENT BADMINTON	SERIE D	SERIE C	SERIE B	SERIE A	-	-
ASSIMILATION RANKING	Dernier	299	199	149	99	49

DAMES en tournoi DAMES						
CLASSEMENT TENNIS	NC - C30/5	C30/4 - C30/1	C30 - C15/1	C15 - B0	B-2/6 - B-15	B-15/1 - A
CLASSEMENT SQUASH		SERIE C	SERIE B	SERIE A	-	-
CLASSEMENT BADMINTON	SERIE D	SERIE C	SERIE B	SERIE A	-	-
ASSIMILATION RANKING	Dernière	69	49	29	24	19

DAMES en Tournoi HOMMES						
CLASSEMENT TENNIS sans RANKING	NC - C30/5	C30/4 - C30/1	C30 - C15/1	C15 - B0	B-2/6 - A	
CLASSEMENT SQUASH sans RANKING		SERIE C	SERIE B	SERIE A		
CLASSEMENT BADMINTON sans RANKING	SERIE D	SERIE C	SERIE B	SERIE A		
DAMES avec RANKING DAMES	> 51		31 à 50	21 à 30	11 à 20	1 à 10
ASSIMILATION RANKING	Dernière		299	199	99	49





Les joueurs seront également assimilés dans le Ranking mixte lors de leur affiliation suivant le tableau ci-dessous.

	DAMES & HOMMES en Tournoi MIXTE					
CLASSEMENT TENNIS sans RANKING	NC - C30/5	C30/4 - C30/1	C30 - C15/1	C15 - 80	B-2/6 - A	
CLASSEMENT SQUASH sans RANKING		SERIE C	SERIE B	SERIE A		
CLASSEMENT BADMINTON sans RANKING	SERIE D	SERIE C	SERIE B	SERIE A		
HOMMES avec RANKING HOMME		> 251	151 à 250	101 à 150	51 à 100	1 à 50
DAMES avec RANKING DAMES		> 51	31 à 50	21 à 30	11 à 20	1 à 10
ASSIMILATION RANKING		Dernier	29	19	11	5

6.5.2 Le secrétaire du club **doit** lors de l'affiliation d'un joueur demander à la fédération une assimilation en respectant les tableaux ci-dessus. Cette demande doit être formulée par mail (secretariat@afpadel.be) via le formulaire de « **Demande d'assimilation** » disponible sur le site de l'AFP.

6.6. Un joueur ne peut s'inscrire qu'à 1 tournoi par semaine, dans 2 catégories différentes maximum.

6.7. Tout joueur est tenu de prendre connaissance du « **Descriptif du tournoi** » auquel il souhaite s'inscrire. (Voir article n° 8.4.)

6.8. Lors de l'inscription, les disponibilités de la paire doivent être communiquées au juge-arbitre via le champ : « **Message au juge-arbitre** ». A défaut, l'équipe est présumée disponible tout le temps.

6.9. Le juge-arbitre est l'interlocuteur unique concernant les programmations et les résultats de son tournoi.





Article 7 : Conditions d'organisation d'une compétition officielle

7.1. Pour pouvoir organiser une compétition officielle, le cercle/club doit être membre de l'AFPadel et être en ordre de cotisation.

7.2. Les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription à la fédération de 25 euros pour organiser la catégorie AFP100, de 50 euros pour l'organisation d'un AFP250 ou 500, de 75 euros pour un AFP1000

7.3. Les logos de l'AFP et de PB doivent figurer sur tous les supports de communication des tournois (affiches, flyers...).

7.4. Des balles neuves doivent être fournies par le club organisateur à partir des 1/2 finales dans chaque catégorie.

7.5. En AFP1000 un prize-money est obligatoire.

7.5.1 Le prize-money minimum est de 660 euros .

7.5.2. La répartition du prize-money se fait de la manière suivante :

	Vainqueurs	Finalistes	1/2 Finalistes	1/4 Finalistes	Total
montant/joueur	110	70	35	20	
Total	220	140	140	160	660

Article 8 : Règles d'organisation d'un tournoi

8.1. Un tournoi peut être organisé sur maximum 10 jours, du vendredi au dimanche du weekend suivant.

8.2. Un tournoi doit être créé le plus tôt possible dans Setteeo afin qu'il apparaisse dans le calendrier des compétitions.

8.3. Les inscriptions seront ouvertes 1 mois avant le début du tournoi. Ceci est à paramétrer lors de la création du tournoi dans Setteeo.

8.4. Descriptif du tournoi :

Lors de la création d'un tournoi, le juge arbitre doit compléter le champ « Description » avec les informations suivantes :

- Date limite d'inscription
- Montant du droit d'inscription



Royal Fayenbois Tennis Club asbl (Fondé en 2008 - N° de F.R.B.T. 4003)

Avenue du Tennis, 11

T +32 (0)9 365 80 07

B-4020 Jégite

@ info@fayenbois.be

BANQUE 0005 4962 33 76



- Disponibilités minimum demandées aux joueurs
- Format des matchs en qualification/poule et tableau final
- Dates & heures prévues pour les matchs de qualification & tableau final
- Fourniture ou non de balles (obligatoire à partir des 1/2 finales)
- Prize-money ou lots applicables par catégorie
- Rappel du règlement des conditions d'inscription par catégorie

8.5. Le juge arbitre peut dôturer une catégorie anticipativement ou inversement allouer plus de temps aux inscriptions en fonction du nombre d'inscrits maximum qu'il peut gérer dans son tournoi.

8.6. Le juge arbitre pourra éventuellement annuler une catégorie si un nombre minimum de paires inscrites n'est pas atteint :

Messieurs

AFP1000	16 équipes
AFP500	12 équipes
AFP250	8 équipes
AFP100	8 équipes

Dames & Mixte

AFP500	8 équipes
AFP100	6 équipes

8.7. Les tableaux seront publiés sur Settee et les convocations envoyées aux joueurs au minimum 24h avant leur premier match. Il est recommandé de définir un administrateur Settee externe qui pourra éventuellement assister le juge-arbitre en cas de problème informatique.

8.8. Le montant du droit d'inscription est de maximum 20 euros/joueur/catégorie.

8.9. Disponibilités des joueurs : Un Juge-Arbitre peut refuser une inscription si les disponibilités d'une équipe sont insuffisantes.

8.10. Le juge arbitre veillera à ne pas imposer (sans l'accord des joueurs) plus de 3 matchs en format long (format 1 et 2) par catégorie sur une journée.

8.11. Un tournoi qui se termine est prioritaire sur un nouveau tournoi.

8.12. Création des poules et tableau final : Les juges-arbitres doivent suivre les règles décrites dans le « **guide de création des tableaux** » qui est disponible sur le site de l'AFP.

8.13. En AFP100 et AFP250, le JA a l'obligation de faire jouer toutes les équipes en poule avant de passer au tableau final.





8.14. En AFP500 & AFP1000, le JA peut ou non placer des équipes directement dans un tableau final. Si tel est le cas, il devra suivre les règles de compositions d'un tableau décrites dans le « Guide de création des tableaux » disponible sur le site de l'AFP.

8.15. En cas de mauvais temps, le club organisateur pourra prolonger son tournoi. Il essaiera de terminer son tournoi dans les plus brefs délais, durant la semaine suivante.

Article 9 : Sanctions et Amendes

9.1. Le code de conduite de la FIP est d'application pour toutes les compétitions officielles.

9.2. Amendes à un joueur

- pour un W.O. non-excuse -> payer l'inscription au club, pas de points,
- pour un W.O. excuse -> payer l'inscription au club, pas de points.

Le joueur ne pourra participer à d'autres compétitions avant d'avoir réglé son droit d'inscription.

- pour non-respect des règles supplémentaires : scratch dans le tournoi + pas de points acquis
- jouer dans 3 catégories la même semaine : disqualifié dans les 3 tournois + pas de points acquis pour les 2 joueurs

Un joueur a toujours la possibilité de se retirer d'un tournoi avant la clôture des inscriptions sans conséquences.

9.3. Amendes à un club

- pas de descriptif noté dans Settee : 50€ d'amende
- tirage et planning non-effectué 24h avant le 1er match: 50€ d'amende

9.4. Cas particulier

Si un club a accepté l'inscription d'une équipe mais n'a pas réussi à tenir compte de ses disponibilités, l'équipe peut se retirer du tournoi sans inscription à payer. Le club est tenu d'expliquer la situation à l'équipe au préalable.

